



Maison des associations
2, rue des Corroyeurs – BP JJ12
21000 DIJON

COUPON DE POUVOIR

Les coupons de pouvoirs, accordés à un(e) autre adhérent(e) en cas d'empêchement, doivent être remis au porteur du pouvoir qui le présentera lors de son entrée à l'AG ou dès à présent par mail à l'adresse melanie@aparr.org. Chaque adhérent, y compris les administrateurs actuels, ne peut recevoir plus de 5 pouvoirs.

M. / M^{me} _____

Ne peut assister à l'AG du 25 mai 2018

Et donne pouvoir à

M. / M^{me} _____

Signature :